

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

الْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ الطَّيِّبَاتُ ^{صَلَّى} وَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حِلٌّ لَكُمْ وَطَعَامُكُمْ حِلٌّ ^{لَهُمْ} لَّهُمْ
وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ الْمُؤْمِنَاتِ وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلِكُمْ إِذَا آتَيْتُمُوهُنَّ
أُجُورَهُنَّ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ وَلَا مُتَّخِذِي أَخْدَانٍ ^{قَدْ} وَمَنْ يَكْفُرْ بِالْإِيمَانِ فَقَدْ حَبِطَ
عَمَلُهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

«Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est
permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur
est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les
croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre
avant vous, si vous leur donnez leur mahr avec contrat de mariage, non
en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la foi, alors
vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des

perdants